



## Entretien annuel professionnel

Par **RDNA**, le **09/10/2015** à **12:19**

Bonjour,

l'entretien annuel professionnel doit être réalisé tous les 2 ans. Quand est-il pour les employés en CDIC (contrat indéterminé de chantier) qui ne travaillent que quelques mois chaque année au sein de l'entreprise?

Doit-on faire l'entretien dans les 2 ans suivant la date de la 1ère embauche?

ou

Doit-on faire l'entretien avant les 24 mois cumulés au sein de l'entreprise?

En vous remerciant.

Par **P.M.**, le **09/10/2015** à **12:58**

Bonjour,

Un entretien annuel qui a lieu tous les 2 ans n'en est plus un...

A mon avis, c'est la période de présence qui doit être prise en compte...